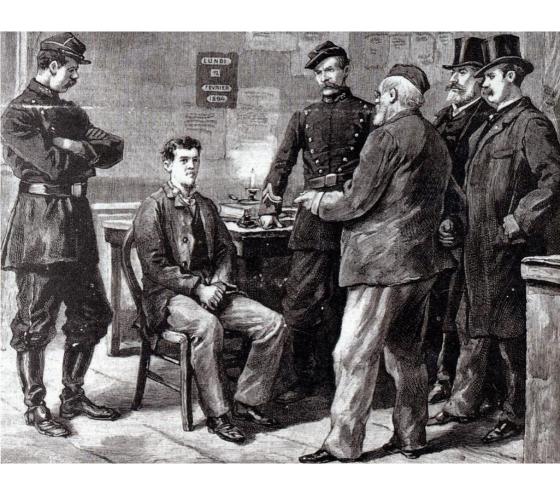
RIEN À DÉCLARER



UN PODCAST QUI DONNE LA PAROLE À CELLES ET CEUX QUI ONT VÉCU LA GARDE À VUE Que se passe-t-il dans un commissariat ? Comment se défendre face à la police en garde à vue ? Et que peut nous apporter l'expérience passée des camarades ? Nous vous présentons "Rien À Déclarer", un podcast militant donnant la parole à celles et ceux qui ont vécu la garde à vue. Trois épisodes sont déjà disponibles et deux supplémentaires sortiront prochainement.

En France, environ 800 000 personnes sont placées en garde à vue chaque année, soit en moyenne plus d'une par minute. Souvent redoutée par les manifestants et manifestantes, la "gav" n'en demeure pas moins une procédure avec ses règles, ses protagonistes et sa temporalité

Après interpellation par la police, une personne suspectée d'avoir commis un crime ou un délit peut être emmenée au commissariat et placée en garde à vue pour une durée initiale de 24 heures, renouvelable une fois. Pour certaines infractions spécifiques, elle peut encore être prolongée à deux reprise, portant sa durée totale à 72 voire 96 heures.

Mais la garde à vue, c'est aussi des rencontres. Vous y croiserez l'officier de police judiciaire déterminé à vous tirer les vers du nez dans son petit bureau, le geôlier qui vous surveille entre deux parties de Clash Royale, le médecin ou bien l'avocat commis d'office pas toujours de bons conseils....

Dans ce podcast sont interviewés quatre manifestants et manifestantes plus ou moins expérimentés et une avocate.

Bonne écoute!

☐ rien_a_declarer_podcast ★ https://linktr.ee/podcastrad